

De l'association *Stop au porno*,

À l'attention des honorables membres du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

Versailles, France, le 15 février 2021

1. **Notre association, basée en France, lutte contre la pornographie et l'hypersexualisation de la société depuis 2018.** Nous constatons tous les jours les ravages de la pornographie et ne cessons d'alerter les pouvoirs publics sur ce sujet.
2. **Les effets néfastes de la pornographie sur la santé mentale et physique des individus ne sont plus à démontrer.** De plus, elle promeut de manière répétée les violences à l'égard des femmes et, plus généralement, les violences sexuelles.
3. Le mot pornographie vient du grec πορνογράφος [pornográphos], lui-même dérivé de πόρνη [pórnhê] qui veut dire « prostituée » et de γράφω [gráphô], qui signifie « peindre », « écrire » ou « décrire ». Il s'agit donc de dépeindre ou d'illustrer de la prostitution, une pratique où l'on vend à autrui l'usage de son corps et de ses organes génitaux.
4. La pornographie est, dans sa forme actuellement exploitée par l'industrie, semblable à de la prostitution filmée.
5. **La pornographie est, par essence, transgressive.** Elle recherche systématiquement à repousser des limites. Les producteurs, les acteurs et les consommateurs de pornographie le savent : un contenu pornographique jugé extrême en l'an 2000 est aujourd'hui considéré comme banal, tandis que ce qui est extrême aujourd'hui sera banal dans une ou deux décennies.
6. **Sur des sites pornographiques comme Pornhub, dont MindGeek est le propriétaire, les mots et catégories « teen » (adolescente en français) et « barely legal » (à peine légal en français) sont parmi les plus recherchés.** L'industrie pornographique joue donc sur des ambiguïtés sémantiques et un flou juridique pour gagner de l'argent. Ces ambiguïtés n'incitent pas seulement à des transgressions morales ou éthiques, mais également à des transgressions légales.
6. **Les révélations récentes du New York Times et d'autres sources sur la diffusion de vidéos volées, de vidéos de rapports non-consentants ou de vidéos pédopornographiques sur Pornhub, dont MindGeek est le propriétaire, démontrent ces transgressions allant jusqu'à la criminalité.**
7. MindGeek, mais également d'autres entreprises pornographiques, a faiblement modéré ces sites pornographiques dans le but de maximiser ses profits. Elle a régulièrement nié les accusations portées à son encontre. Cependant, elle a retiré 10 millions de vidéos de sa plateforme en décembre 2020, reconnaissant de manière implicite sa responsabilité dans la diffusion de contenus illégaux.
8. Nous, l'association Stop au porno, croyons que les honorables membres du *Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de*



l'éthique du Parlement canadien ne peuvent avoir confiance en MindGeek ou d'autres plateformes pornographiques pour se réguler.

9. Les contenus pornographiques de MindGeek sont librement accessibles aux enfants du monde entier. La plateforme en a conscience et n'a pris aucune mesure. Il en va de l'intérêt supérieur de l'enfant et des familles pour que cela cesse.

10. **Sur la question du manque de modération et la diffusion de contenus illégaux, il revient aux autorités canadiennes de prendre toutes les mesures nécessaires pour les arrêter.** A cette fin, la définition du cadre « éthique » ou moral de cette industrie ne doit pas revenir à MindGeek ou à tout autre acteur, mais aux honorables membres du Comité et au parlement canadien.

Association *Stop au porno* (France, loi de 1901)
www.stopauporno.fr

